

EXIGENCES DU STATUT D'ENTRAÎNEUR(E) TITULAIRE D'UNE LICENCE POUR 2025



Information Importante

- **TOUS les formulaires requis, ainsi que TOUS les modèles, documents et liens peuvent être consultés à chaque étape de votre demande après l'achat de votre statut d'entraîneur(e) sur le portail Mon-CE.**
- Les titulaires d'une licence sportive de CE peuvent voir un aperçu des documents sur le ECampus sous l'onglet Ressources.
- Les candidates et candidats doivent être **âgés de 18 ans ou plus.**
- Leur adhésion à leur OPTS et leur licence sportive de CE doivent également être valides.
- Les frais d'inscription de 200 \$ du statut d'entraîneur(e) enregistré(e) peuvent être payés sur le portail **Mon-CE** lors de l'achat du statut. Les entraîneures et entraîneurs certifiés CE/PNCE reçoivent automatiquement un rabais de 15 % (170 \$) **ainsi que l'équivalent des frais d'une licence sportive Bronze (35\$), pour un total de (135\$)** lors de l'achat de leur statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence.
- Des tarifs préférentiels pour les assurances et les cours de secourisme vous sont offerts grâce aux partenariats établis entre CE et Henry Equestrian et Ambulance Saint-Jean.
- Les formations en ligne « Sensibilisation aux commotions cérébrales » et « Favoriser des environnements équestres sécuritaires » de CE sont gratuites à l'achat d'un statut d'entraîneur(e). Elles doivent être complétées avant l'achat d'une licence sportive.

1. Vérification des antécédents judiciaires par Canada Équestre

La vérification des antécédents judiciaires soutient l'engagement de CE envers la création d'un environnement sécuritaire, accueillant et inclusif pour toutes les personnes participantes. Cette vérification est mise à jour chaque année au renouvellement de votre statut d'entraîneur(e). Tous les changements doivent être notés.

Une vérification internationale des antécédents est nécessaire si vous avez vécu à l'extérieur du Canada pendant plus de six (6) mois consécutifs au cours des dix (10) dernières années. Des frais de traitement supplémentaires de 150\$ s'appliquent pour une vérification internationale. Ces frais seront également exigés pour toute vérification approfondie des antécédents.

Les lois de certains pays peuvent exiger la présentation d'un certificat de police ou d'un certificat de bonne conduite de la part des autorités compétentes du ou des pays de résidence. Les coûts supplémentaires sont la responsabilité des candidats et candidates.



2.	Vérification des antécédents judiciaires au Canada CE vous fournit un lien direct avec Sterling Backcheck pour la vérification de vos antécédents judiciaires. Cela comprend une vérification des antécédents au sein du répertoire national des casiers judiciaires de la GRC ainsi qu'une vérification des informations de la police locale. Les personnes âgées de moins de 18 ans n'ont pas à obtenir cette vérification et doivent soumettre deux (2) références morales.
3.	Vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VATPV) Cette vérification est différente d'une vérification des antécédents judiciaires puisqu'elle inclut une recherche dans le Registre national des délinquants sexuels. Cette vérification peut seulement être faite par votre détachement de police local. OU Attestation pour la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables pour les personnes nées après le 28 février 1986 Les personnes âgées de moins de 18 ans n'ont pas à obtenir cette vérification et doivent soumettre deux (2) références morales.
4.	Références en entraînement Les candidates et candidats doivent soumettre deux (2) lettres de recommandation à CE rédigées par l'une des personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none">– Un employeur ou une employeuse de l'industrie équine pour un emploi actuel ou des trois (3) dernières années.– Une ou un élève ou athlète ou leur parent/tuteur ou tutrice (actuel ou des trois [3] dernières années).– Une ou un collègue entraîneur(e) qui travaille maintenant avec vous en entraînement ou qui travaillait avec vous dans un même contexte au cours des trois (3) dernières années. Les auteurs et autrices des lettres de recommandation doivent avoir atteint l'âge de la majorité de votre province ou territoire de résidence et ne doivent pas être membres de votre famille immédiate.
5.	Secourisme général RCR niveau C La certification doit être fournie par un prestataire canadien reconnu par les normes de santé et de sécurité au travail de votre province de résidence. <u>POUR LE QUÉBEC SEULEMENT</u> : Formation Cardio-Secours/DEA/SA I.SH de 16 heures de la CNESST (A+)
6.	Formation « Sensibilisation aux commotions cérébrales » (1 sur 2 est requis) Canada Équestre : Formation en ligne « Sensibilisation aux commotions cérébrales » OU Formation en ligne « Prendre une tête d'avance en sport (multisport) » du PNCE



7.	<p>Formation pour la prévention de la maltraitance dans le sport (1 de 3 requis)</p> <p>Formation en ligne « Favoriser des environnements équestres sécuritaires »</p> <p>OU</p> <p>Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs</p> <p>OU</p> <p>Formation « Respect et sport pour les leaders d'activité »*</p> <p>*Obligatoire pour les membres de la Saskatchewan et du Manitoba</p>
8.	<p>Certificat d'assurance de CE</p> <p>Protections minimales requises :</p> <ul style="list-style-type: none">- Responsabilité civile commerciale de 2 000 000 \$- Responsabilité professionnelle OPTIONELLE, veuillez consulter votre Courtier d'Assurances- Canada Équestre (CE) et votre organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) doivent être nommés comme assurés supplémentaires ET- Renonciation à la subrogation en faveur de CE et de votre OPTS <p>Pour les employé(e)s d'un établissement</p> <p>Si vous êtes à l'emploi d'un établissement, vous devez fournir un formulaire de renonciation à l'assurance et de reconnaissance des risques et un certificat d'assurance de CE rempli par l'employeur ou l'employeuse.</p>



9. **Certification d'entraîneur(e)/expertise reconnue**

Les candidates et candidats doivent détenir des compétences reconnues dans au moins une (1) des catégories suivantes :

1. [Programme national de certification des entraîneurs \(PNCE\)](#)
2. [Certification autre que du PNCE reconnue par CE](#)
3. [Formation postsecondaire reconnue par CE](#)
4. [Exigences pour obtenir une exemption de certification](#)

Une exemption démontre qu'une candidate ou un candidat détient des compétences et des qualifications en entraînement grâce à des expériences, des connaissances et des formations dans des contextes d'apprentissage différents. La demande d'exemption de certification se fait dans le cadre du programme de statut d'entraîneur(e) titulaire d'une licence.

- Les entraîneures et entraîneurs doivent avoir au moins 25 années d'expérience dans une position d'autorité.
- La demande doit inclure la soumission de deux (2) formulaires de lettre de recommandation à Canada Équestre.

Il faut également compléter le cours ET l'évaluation en ligne de la formation « Prise de décisions éthiques » du PNCE.